



COMMUNE DE MENTON
SOCIETE PUBLIQUE LOCALE PORTS DE MENTON

VIEUX PORT

Redevances et conditions d'application

Tarifs T.T.C

ANNEE 2020

A. Paiement des redevances

Le paiement des services et/ou prestations peut s'effectuer auprès de la capitainerie du Vieux Port :

- Par chèque bancaire libellé au nom de « SPL Ports de Menton » ;
- Par carte bancaire ;
- Par virement bancaire ; pour les virements bancaires provenant de l'étranger, les clients sont tenus de stipuler « frais à la charge de l'émetteur » ;
- Par VAD (vente à distance) ;
- Par versement en espèces en euros dans les limites de :
 - 1 000 euros pour un client ayant son domicile fiscal en France ;
 - 1 000 euros pour une dépense professionnelle, si le client a son domicile fiscal à l'étranger.
 - 15 000 euros pour une dépense personnelle, si le client a son domicile fiscal à l'étranger.

Le client s'engage à verser la totalité de la somme facturée (redevance d'occupation, services...) prévue dans les barèmes, délibérations ou autres décisions prises par le conseil d'administration.

Les sommes versées ne sont pas remboursables même en cas de défection ou d'interruption à l'initiative du client sauf cas de force majeure dûment prouvé.

Le règlement des redevances :

Pour les contrats d'abonnement annuel, le règlement doit être effectué avant le :

- Premier quart au plus tard le 31 janvier
- Deuxième quart au plus tard le 30 avril
- Troisième quart au plus tard le 31 juillet
- Dernier quart au plus tard le 31 octobre

En cas de non-respect des échéances, les abattements consentis à l'usager seront annulés et une majoration de 10 % sera appliquée, sans toutefois être inférieure à trois fois le taux d'intérêt légal.

Au 31 octobre en cas de non-paiement de l'intégralité de la redevance, le titulaire ne pourra demander le renouvellement de son contrat pour l'année suivante.

Pour les contrats de passage, les redevances devront être payées d'avance pour la période demandée par le client.

En cas de non-paiement ou de retard de paiement une majoration de 10 % sera appliquée sur la redevances TTC, sans toutefois être inférieure à trois fois le taux d'intérêt légal.

Le client perdra la jouissance du contrat d'abonnement ou de passage et sera considéré comme occupant sans titre. La redevance appliquée sera basée sur le tarif journalier.

Exonération de la redevance de stationnement :

Sont exonérés de la redevance d'amarrage :

- Les navires affectés à un service public ou de sauvetage.
- Les navires armés à la pêche et dont les propriétaires sont munis d'un rôle professionnel.

B. Stationnement des navires de Plaisance

Le stationnement des navires de plaisance relève des règles d'occupation du domaine public.

La redevance de stationnement est déterminée en fonction de la longueur hors tout et de la largeur hors tout. Elle est répartie selon des catégories de A à Z sur le principe de la circulaire ministérielle 14-76110 du 13 Aout 1976.

A défaut de pouvoir relever ces dimensions sur les documents du navire ou en cas de contestation, une mesure du navire sera effectuée par les agents d'exploitation du port et/ou de l'Autorité Portuaire. En cas de désaccord, il sera fait appel à un expert maritime, dont la prestation sera prise en charge par la partie qui est en erreur.

Les navires dont la largeur excède la valeur maximum indiquée dans la catégorie de longueur, seront tarifés selon la catégorie correspondant à la largeur réelle.

Les jours de stationnement sont décomptés par période de 24 heures de midi à midi.

Le stationnement n'est pas considéré comme interrompu par une sortie terminée par une rentrée au port le même jour, sauf en ce qui concerne les navires de moins de six mètres (code des transports R5321-49).

Les navires servant d'habitation annuelle et sans comptage d'électricité sont soumis à une majoration de 10% de la redevance correspondant à leur contrat.

Prestations couvertes :

- Les redevances d'amarrage à flot couvrent les prestations suivantes :
 - La fourniture d'électricité pour la consommation courante du bord ;
 - La fourniture d'eau douce pour la consommation du bord ;
 - La communication de renseignements météorologiques, nautiques et touristiques aux usagers par affichage ;
 - Le service courrier ;
 - L'enlèvement des ordures ménagères et voirie ;
 - L'éclairage des installations portuaires ;
 - La connexion internet par WIFI ;
 - L'accès aux blocs sanitaires ;
 - La quote-part des redevances domaniales et taxes équivalentes sur les terre-pleins et plan d'eau mis à disposition ;
 - Les frais de surveillance des installations portuaires.

Prestations non couvertes.

- Les redevances de stationnement ne couvrent pas :
 - Le remplacement des pendilles ou chaînes filles détériorées mises à disposition au titulaire du contrat ;
 - Les amarres de quai ;
 - Le gardiennage du navire.

C. Redevance contrats d'abonnement :

Les tarifs sont en T.T.C

Cat	Longueur		Largeur	ABONNE	
				Monocoque	Catamaran*
A	0,00	à 5,00	2,00	396,60 €	468,72 €
B	5,00	à 5,49	2,15	510,00 €	604,08 €
C	5,50	à 5,99	2,30	684,00 €	757,32 €
D	6,00	à 6,49	2,45	745,80 €	859,80 €
E	6,50	à 6,99	2,60	969,60 €	1 161,59 €
F	7,00	à 7,49	2,70	1 221,60 €	1 402,56 €
G	7,50	à 7,99	2,80	1 299,60 €	1 540,32 €
H	8,00	à 8,49	2,95	1 418,40 €	1 690,68 €
I	8,50	à 8,99	3,10	1 515,60 €	1 805,88 €
J	9,00	à 9,49	3,25	1 650,60 €	1 953,00 €
K	9,50	à 9,99	3,40	2 214,60 €	2 622,00 €
L	10,00	à 10,49	3,55	2 796,00 €	3 319,56 €
M	10,50	à 10,99	3,70	3 249,60 €	3 681,00 €
N	11,00	à 11,49	3,85	3 704,40 €	4 407,12 €
O	11,50	à 11,99	4,00	4 114,60 €	5 028,20 €
P	12,00	à 12,99	4,30	4 314,60 €	5 128,20 €
Q	13,00	à 13,99	4,60	4 473,60 €	5 526,12 €
R	14,00	à 15,99	4,90	5 440,80 €	6 402,60 €
S	16,00	à 17,99	5,20	6 346,80 €	7 464,00 €
T	18,00	à 19,99	5,60	7 815,60 €	8 057,52 €
T1	20,00	à 23,99	6,00	8 604,00 €	8 863,44 €
U	24,00	à 28,99	7,00	9 448,80 €	9 750,48 €
V	29,00	à 33,99	8,00	11 342,40 €	11 879,04 €
W	34,00	à 38,99	9,00	13 614,60 €	14 040,24 €
X	39,00	à 43,99	10,00	17 024,40 €	17 548,92 €

- Tarif calculé selon la longueur

Abattement pour les titulaires de contrat d'abonnement

- Croisière de plus de quinze jours

Un abattement sur l'abonnement de 8,33% (équivalent à un mois) est consenti pour l'année suivante pour tout navire ayant effectué un total de 15 nuitées hors de son poste d'amarrage durant la période du 1er juillet au 31 août.

- Croisière de plus de 1 an et moins de 24 mois

Suspension du contrat et des redevances.

Le titulaire du contrat d'amarrage doit déposer 2 mois avant son départ la déclaration d'absence qui ne peut être supérieure à 24 mois. En cas de retour au port dans la période déclarée, le stationnement sera comptabilisé au tarif journalier. Au retour, le titulaire du contrat sera réintégré à un poste de la catégorie de son navire.

D. Redevance de passage :**Monocoque**

Cat	Longueur		Largeur	HORS SAISON octobre à mars			SAISON juin à septembre		
				Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois
A	0,00	à 5,00	2,00	3,60 €	21,60 €	86,40 €	6,25 €	37,50 €	150,00 €
B	5,00	à 5,49	2,15	4,40 €	26,40 €	105,60 €	7,50 €	44,98 €	179,93 €
C	5,50	à 5,99	2,30	5,60 €	33,60 €	134,40 €	10,00 €	59,98 €	239,90 €
D	6,00	à 6,49	2,45	6,10 €	36,60 €	146,40 €	11,20 €	67,20 €	268,80 €
E	6,50	à 6,99	2,60	6,65 €	39,90 €	159,60 €	11,70 €	70,20 €	280,80 €
F	7,00	à 7,49	2,70	8,30 €	49,80 €	199,20 €	14,20 €	85,20 €	340,80 €
G	7,50	à 7,99	2,80	8,70 €	52,20 €	208,80 €	15,60 €	93,60 €	374,40 €
H	8,00	à 8,49	2,95	9,80 €	58,80 €	235,20 €	17,45 €	104,70 €	418,80 €
I	8,50	à 8,99	3,10	11,60 €	69,60 €	278,40 €	20,60 €	123,62 €	494,50 €
J	9,00	à 9,49	3,25	12,85 €	77,10 €	308,40 €	22,45 €	134,70 €	538,80 €
K	9,50	à 9,99	3,40	14,10 €	84,60 €	338,40 €	23,50 €	141,00 €	564,00 €
L	10,00	à 10,49	3,55	16,70 €	100,20 €	400,80 €	29,30 €	175,80 €	703,20 €
M	10,50	à 10,99	3,70	18,30 €	109,80 €	439,20 €	32,45 €	194,70 €	778,80 €
N	11,00	à 11,49	3,85	20,60 €	123,62 €	494,50 €	36,00 €	216,00 €	864,00 €
O	11,50	à 11,99	4,00	22,10 €	132,60 €	530,40 €	39,50 €	237,00 €	948,00 €
P	12,00	à 12,99	4,30	24,60 €	147,60 €	590,40 €	43,60 €	261,60 €	1 046,40 €
Q	13,00	à 13,99	4,60	27,55 €	165,30 €	661,20 €	49,30 €	295,80 €	1 183,20 €
R	14,00	à 15,99	4,90	33,80 €	202,80 €	811,20 €	59,50 €	357,00 €	1 428,00 €
S	16,00	à 17,99	5,20	38,70 €	232,20 €	928,80 €	71,00 €	426,00 €	1 704,00 €
T	18,00	à 19,99	5,60	47,30 €	283,80 €	1 135,20 €	79,25 €	475,52 €	1 902,10 €
T1	20,00	à 23,99	6,00	47,30 €	283,80 €	1 135,20 €	86,30 €	517,80 €	2 071,20 €
U	24,00	à 28,99	7,00	53,90 €	323,40 €	1 293,60 €	94,61 €	567,66 €	2 270,64 €
V	29,00	à 33,99	8,00	68,00 €	408,00 €	1 632,00 €	113,55 €	681,30 €	2 725,20 €
W	34,00	à 38,99	9,00	81,70 €	490,21 €	1 960,85 €	136,00 €	816,00 €	3 264,00 €
X	39,00	à 43,99	10,00	102,51 €	615,06 €	2 460,24 €	168,30 €	1 009,80 €	4 039,20 €

Catamaran

Cat	Longueur			HORS SAISON			SAISON		
				octobre à mars			juin à septembre		
				Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois
A	0,00	à	5,00	4,32 €	25,92 €	103,68 €	7,50 €	45,00 €	180,00 €
B	5,00	à	5,49	5,28 €	31,68 €	126,72 €	9,00 €	44,98 €	179,93 €
C	5,50	à	5,99	6,72 €	40,32 €	161,28 €	12,00 €	59,98 €	239,90 €
D	6,00	à	6,49	7,32 €	43,92 €	175,68 €	13,44 €	67,20 €	268,80 €
E	6,50	à	6,99	7,98 €	47,88 €	191,52 €	14,04 €	70,20 €	280,80 €
F	7,00	à	7,49	9,96 €	59,76 €	239,04 €	17,04 €	85,20 €	340,80 €
G	7,50	à	7,99	10,44 €	62,64 €	250,56 €	18,72 €	93,60 €	374,40 €
H	8,00	à	8,49	11,76 €	70,56 €	282,24 €	20,94 €	104,70 €	418,80 €
I	8,50	à	8,99	13,92 €	83,52 €	334,08 €	24,72 €	123,62 €	494,50 €
J	9,00	à	9,49	15,42 €	92,52 €	370,08 €	26,94 €	134,70 €	538,80 €
K	9,50	à	9,99	16,92 €	101,52 €	406,08 €	28,20 €	141,00 €	564,00 €
L	10,00	à	10,49	20,04 €	120,24 €	480,96 €	35,16 €	175,80 €	703,20 €
M	10,50	à	10,99	21,96 €	131,76 €	527,04 €	38,94 €	194,70 €	778,80 €
N	11,00	à	11,49	24,72 €	148,35 €	593,40 €	43,20 €	216,00 €	864,00 €
O	11,50	à	11,99	26,52 €	159,12 €	636,48 €	47,40 €	237,00 €	948,00 €
P	12,00	à	12,99	29,52 €	177,12 €	708,48 €	52,32 €	261,60 €	1 046,40 €
Q	13,00	à	13,99	33,06 €	198,36 €	793,44 €	59,16 €	295,80 €	1 183,20 €
R	14,00	à	15,99	40,56 €	243,36 €	973,44 €	71,40 €	357,00 €	1 428,00 €
S	16,00	à	17,99	46,44 €	278,64 €	1 114,56 €	85,20 €	426,00 €	1 704,00 €
T	18,00	à	19,99	56,76 €	340,56 €	1 362,24 €	95,10 €	475,52 €	1 902,10 €
T1	20,00	à	23,99	56,76 €	340,56 €	1 362,24 €	103,56 €	517,80 €	2 071,20 €
U	24,00	à	28,99	64,68 €	388,08 €	1 552,32 €	113,53 €	567,66 €	2 270,64 €
V	29,00	à	33,99	81,60 €	489,60 €	1 958,40 €	136,26 €	681,30 €	2 725,20 €
W	34,00	à	38,99	98,04 €	588,25 €	2 353,02 €	163,20 €	816,00 €	3 264,00 €
X	39,00	à	43,99	123,01 €	738,07 €	2 952,29 €	201,96 €	1 009,80 €	4 039,20 €

E. Redevance d'usage de l'aire de carénage.

Occupation sur l'aire de carénage

CATEGORIE	Longueur	REDEVANCE TTC
A	5,00 mètres	2,40 €
B	5,01 à 5,49	3,05 €
C	5,50 à 5,99	4,00 €
D	6,00 à 6,49	4,50 €
E	6,50 à 6,99	4,60 €
F	7,00 à 7,49	5,80 €
G	7,50 à 7,99	6,20 €
H	8,00 à 8,49	7,00 €
I	8,50 à 8,99	8,30 €
J	9,00 à 9,49	9,15 €

Une franchise de 7 jours est appliquée pour les navires ayant un contrat d'abonnement au Vieux Port de Menton.

Les titulaires d'un contrat d'abonnement au port de Garavan bénéficieront d'un abattement de 50 % pour une période de 7 jours de stationnement

Les pêcheurs professionnels seront autorisés à utiliser gratuitement les aires de carénage pour la durée de leurs travaux après accord du concessionnaire.

Agrès, matériel et engins divers

Par mètre carré et par jour : 1,15 €.

F. Redevance Vieux Gréement

Chaque année, dans le cadre de la protection du patrimoine maritime, les associations feront parvenir à la direction de la SPL Ports de Menton, la liste des membres propriétaire de vieux gréement.

Le tarif est accordé aux propriétaires de vieux gréements désignés par leur association et justifiant de deux participations à des rassemblements nautiques.

Pour une occupation annuelle, le tarif est payable en une seule fois, d'avance, en début d'année. Il est fixé à 50 % de la redevance journalière.

Pour toute occupation inférieure à un an, un abattement de 50% de la redevance journalière sera appliqué.

En cas de vente « d'un pointu », le nouvel acquéreur pourra bénéficier du même tarif, sur proposition de l'association, à condition que ce pointu soit conservé en parfait état.

En cas de non-paiement, les abattements consentis à l'usager seront annulés.

G. Redevance Professionnelle pour activités sur la Ville de Menton

Un abattement de 50% est consenti sur les redevances journalières d'amarrage pour les navires appartenant à des sociétés titulaires d'une Autorisation d'activité nautique délivrée par la Ville de Menton ou par la SPL.

Le titulaire devra en faire la demande auprès de la direction de la Société Publique Locale Ports de Menton par courrier.

H. Redevance Clubs et Associations

Les associations et clubs feront parvenir en début d'année à la direction de la SPL Ports de Menton, la liste des navires dont ils sont propriétaires.

La redevance, payable en une seule fois, d'avance en début d'année, est fixée à 50% de la redevance journalière.

En cas de non-paiement, les abattements consentis à l'usager seront annulés.

I. Redevance de stationnement inférieur à 24 heures

Franchise de deux heures.

Un abattement de 50 % du tarif passage sera appliqué les 2 heures suivantes.

Au-delà des 4 heures, le tarif journalier sera appliqué.

J. Redevance de stationnement applicable aux navires effectuant des escales commerciales (Tarif TTC)

LONGUEUR	ESCALE
Inférieur à 18 mètres	40 €
Supérieur à 18 mètres	60 €

Cette redevance est applicable aux seuls navires de commerce assurant une liaison côtière.

En cas de stationnement supérieur à UNE HEURE, la redevance de stationnement pour les navires en escale sera appliquée.

Les navires de commerce effectuant des liaisons côtières avec plusieurs escales au Vieux Port, dans la même journée, resteront soumis au forfait journalier même si la durée totale des escales reste inférieure à une heure.

K. Redevance par passagers pour les navires de croisière

Tarif par passager : 3 € par 24 heures indivisibles.

L. Redevance d'occupation du domaine public portuaire

a) Plan d'eau (redevances TTC).

La redevance est calculée au m² et par jour pour toute occupation autorisée sur le plan d'eau du domaine maritime portuaire (pontons, barges, remorque etc.).

<u>Tarif hors saison du 01/10 au 31/05</u>	0,05 € par m ² et par jour
<u>Tarif saison du 01/06 au 30/09</u>	0,23 € par m ² et par jour

b) Terre-pleins

<u>Occupation</u>	<u>Tarifs HT</u>	<u>Actualisation</u>
<u>Chantier naval/ aire de carénage</u>	36 € HT par m ² et par an	Actualisable de 2% par an
<u>Terrasses ouvertes</u>	40 € HT par m ² et par an	Actualisable de 2% par an
<u>Terrasses fermées</u>	42 € HT par m ² et par an	Actualisable de 2% par an

b-1 Commerces et restaurants (redevances HT)

La redevance d'occupation des locaux comprend une part fixe et une part variable :

o Part Fixe

- Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre : 244,80 € HT par m² et par an

La part fixe de la redevance est actualisable de 2% par an.

○ Part variable

La redevance comportera également une part variable qui sera appliquée aux occupants ayant une activité économique.

La part variable a comme assiette le Chiffre d'affaires global HT réalisé par l'occupant au titre de la dernière année d'exploitation tel que mentionné dans le rapport annuel de l'occupant, auquel est appliqué un pourcentage progressif en fonction de son montant, soit :

- De 0 à 199 999 € => 1%
- De 200 000 € à 499 999 € => 1,5 %
- De 500 000 € à 800 000 € => 2 %
- Au-delà de 800 000 € => 2,5 %

M. Redevances services portuaires et accessoires

a. Redevance pour la livraison de carburants (Tarif TTC)

Livraison par camion-citerne : **20 € le m3** livré.

Les camions de la société titulaire du sous-traité d'exploitation de la station d'avitaillement des navires en carburant pour laquelle elle s'acquitte d'une redevance, sont exonérés du paiement de celle-ci.

Pour toute livraison de carburant se conformer au règlement particulier de police des ports communaux.

b. Redevances diverses (Tarifs TTC)

Assistance embarcation hors remorquage	Forfait horaire : 50 € TTC
Tarif horaire agent du Lundi au samedi	30 € TTC
Tournage de film*	Forfait journalier de 500 € TTC
Prise de vue*	Forfait journalier de 150 € TTC

Abattement de 10% si logo SPL ou Publicité est intégré dans le tournage ou les prises de vue.

c. Redevance pour remorquage à l'intérieur du domaine portuaire (Tarifs TTC)

LONGUEUR	ESCALE
Moins de 7 mètres	30 €
Moins de 9 mètres	50 €
Moins de 12 mètres	90 €
Moins de 15 mètres	120 €
Moins de 20 Mètres	180 €

Au-delà de 20 mètres, les déplacements des navires ne peuvent être effectués que par un professionnel agréé.

d. Redevance pour remorquage en rade de Menton (Tarifs TTC)

Remorquage des navires en rade de Menton de la frontière italienne à la frontière monégasque et moins de 2 milles au large

LONGUEUR	ESCALE
Moins de 7 mètres	140 €
Moins de 9 mètres	180 €
Moins de 12 mètres	240 €
Moins de 15 mètres	300 €
Moins de 20 Mètres	500 €

N. Redevance pompage des navires (Tarifs TTC)

LONGUEUR	ESCALE
Moins de 8 mètres	20 € / heure
Moins de 10 mètres	30 € / heure
Moins de 15 mètres	40 € / heure
Au-dessus de 15 Mètres	100 €/heure

Avec un minimum de perception équivalent à 1 heure.

O. Fournitures diverses et assistance portuaire plan d'eau (Tarif T.T.C.)

1) Fourniture de matériels

Ces fournitures sont facturées en cas d'intervention d'urgence de la capitainerie.

Fournitures (en mètres pour pendille et chaîne - à l'unité pour manille et cosse).

Matériel Diamètre	Pendille	Chaîne	Cosse	Manille
12	1,00 €	6,00 €	2,50 €	0,80 €
14	1,40 €	8,00 €	3,00 €	1,10 €
16	1,60 €	12,00 €	3,50 €	1,40 €
18	1,80 €	16,00 €	2,50 €	1,70 €
20	2,10 €	19,00 €	4,10 €	2,20 €

2) Intervention sur un mouillage

Intervention d'un scaphandrier 150 € de l'heure.

Pose d'une ligne de mouillage complète (incluant fourniture, main d'œuvre, et intervention plongeurs).

Pose d'un mouillage complet pour navire jusqu'à 15 mètres	500 €
Pose d'un mouillage complet pour navire de 15 à 35 mètres	1 000 €
Pose d'un mouillage complet pour navire de 35 à 45 mètres	1 500 €
Pose d'un mouillage complet pour navire de 45 à 55 mètres	2 000 €

3) Prises électriques

Les prises pourront être mises gratuitement à la disposition des usagers plaisanciers du Vieux Port moyennant le dépôt pour cautionnement d'une pièce d'identité en cours de validité.

Tarifs applicables en cas de perte de la prise et pour prestations de montage de la prise :

Ampères	Remboursement prise électrique	Montage d'une prise électrique
16 A	20 € TTC	20 € TTC
32 A	40 € TTC	40 € TTC
63 A Mono	95 € TTC	50 € TTC
63 A Triphasé	140 € TTC	60 € TTC

P. Redevance d'usage du réseau de distribution d'énergie électrique et d'eau (Tarifs TTC)

L'utilisation des réseaux est calculée sur la consommation à l'aide de compteurs des bornes du port pour tous les usagers.

Le règlement est effectué par l'utilisateur.

Redevance d'utilisation du réseau électrique :	0.25 € le KW
Redevance d'utilisation du réseau d'eau potable :	3,80 € par m ³

Q. Clé magnétique (Tarifs TTC)

L'accès des blocs sanitaires et du parking est réglementé par un système de gestion automatique.

L'ouverture se fait à l'aide d'une clé magnétique.

Achat clé jusqu'à 2 clés	20€ l'unité encodage annuel 0€
A partir de la troisième clé	100€ /unité encodage par clé annuel 50 €